



**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES**  
**CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES EN PRÉVISION DU BUDGET**  
**FÉDÉRAL DE 2023**

**MÉMOIRE**  
**19 AOÛT 2022**

## Recommandations

**Recommandation 1 :** Que le gouvernement du Canada veille à ce que seuls des organismes canadiens sans but lucratif puissent bénéficier du programme d'accès équitable à la lecture; qu'au moins 75 % des fonds versés au titre de ce programme soient attribués à des groupes qui peuvent offrir des services de lecture accessibles à l'échelle nationale et dans les deux langues officielles aux personnes incapables de lire les imprimés de partout au Canada; et qu'il soit exigé que les groupes bénéficiaires qui reçoivent ces fonds aient démontré leur capacité d'offrir ces services ainsi que leur expertise en la matière.

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement du Canada veille à ce que le programme d'accès équitable à la lecture soit fondé sur les principes clés suivants :

1. Tout le contenu doit être rendu accessible à un ensemble varié de personnes incapables de lire les imprimés.
2. Les personnes incapables de lire les imprimés se heurtent à des obstacles économiques et sociaux qui ne peuvent être entièrement surmontés par la production et la distribution par l'industrie.
3. La prise en charge de formats multiples, dont le braille, est essentielle à l'existence d'un paysage de lecture équitable.
4. L'accès international aux œuvres publiées pour les personnes incapables de lire les imprimés, au titre du Traité de Marrakech, devrait être facilité par des organisations indépendantes de l'industrie.
5. L'expertise en matière d'accessibilité et la lecture équitable doivent être soutenues et mises à disposition indépendamment des forces du marché.
6. Les systèmes, outils et dispositifs de lecture traditionnels peuvent être compliqués et coûteux, et le soutien à la fourniture de services accessibles demeurera essentiel.

**Recommandation 3 :** Que le gouvernement du Canada veille à ce que le financement du Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAEB) et du Réseau national de services équitables de bibliothèque (RNSEB) soit maintenu au niveau actuel [trois millions de dollars par an pour le CAEB et un million de dollars par an pour le RNSEB] afin que les services aux personnes incapables de lire les imprimés puissent être fournis pendant la transition vers un programme d'accès équitable à la lecture.

## **INTRODUCTION**

Le Réseau national de services équitables de bibliothèque (RNSEB), qui est un projet de la BC Libraries Cooperative, et le Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAEB) sont des organismes nationaux sans but lucratif qui offrent des services de lecture accessibles aux quelque trois millions de personnes incapables de lire les imprimés au Canada.

Le RNSEB et le CAEB offrent un service public essentiel et nécessaire pour assurer un accès équitable à la lecture aux personnes incapables de lire les imprimés au Canada. Les personnes incapables de lire les imprimés sont les aveugles et les malvoyants, les personnes souffrant de handicaps cognitifs tels que la dyslexie, et les personnes souffrant de handicaps physiques qui rendent difficile la lecture d'un ouvrage papier. Les services offerts par le RNSEB et le CAEB permettent aux personnes incapables de lire les imprimés de tout le pays de mieux prendre part à la vie de leur collectivité et de contribuer au développement et au succès social, culturel et économique de leurs collectivités locales et du Canada dans son ensemble.

## **APERÇU**

Le budget 2022 a alloué sept millions de dollars par an pendant trois ans, à partir de 2024-2025, au lancement d'un nouveau programme d'accès équitable à la lecture (PAEL). Le CAEB et le RNSEB appuient fortement cette décision, qu'ils ont expressément sollicitée dans leur mémoire conjoint au Comité permanent des finances en prévision du budget fédéral de 2022.

Il est essentiel que les quelque trois millions de personnes au Canada qui sont incapables de lire les imprimés puissent avoir accès à des services de lecture et à l'information, tant sur le marché qu'à l'extérieur, afin de pouvoir participer pleinement à la société. Les précédents modèles proposés par le gouvernement fédéral offraient une solution exclusivement industrielle pour les documents de lecture accessibles, mais il est clair qu'un tel modèle ne saurait répondre entièrement aux besoins de la collectivité. La nouvelle stratégie, qui comprend le travail financé dans le cadre du PAEL, est essentielle.

Ce mémoire présente les réflexions du CAEB et du RNSEB sur la conception et la structure du PAEL afin d'en informer les membres du Comité, le gouvernement du Canada et le public alors que le PAEL est mis sur pied.

## **STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le CAEB et le RNSEB comprennent que les fonds du PAEL ne seront pas propres à une organisation donnée. Il est donc important de préciser quels types d'organisations seront admissibles au titre de ce programme. Nous estimons que le PAEL devrait être offert à des organismes canadiens sans but lucratif, et qu'au moins 75 % des fonds versés au titre du programme devraient être attribués à des groupes qui peuvent offrir des services nationaux de lecture accessible dans les deux langues officielles aux personnes incapables de lire les imprimés de partout au Canada, et qu'il soit exigé que ces groupes aient fait la preuve de leur capacité d'offrir ces services ainsi que de leur expertise en la matière. Les services nationaux de lecture accessible permettent une économie d'échelle qui ne peut être pleinement réalisée par d'autres organisations. L'encouragement de partenariats innovants avec des organisations de tous les horizons représente un autre élément essentiel du programme. Le reste des fonds

peut être utilisé pour les autres organisations susceptibles de participer à la prestation de services dans ce secteur à l'échelle régionale ou à une échelle plus locale, ce qui complètera les travaux des services nationaux de lecture accessible. Il est indispensable que les travaux et les services financés soient informés par les personnes incapables de lire les imprimés, et ce, pour toutes les organisations.

**Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada veille à ce que seuls des organismes canadiens sans but lucratif puissent bénéficier du programme d'accès équitable à la lecture; qu'au moins 75 % des fonds versés au titre de ce programme soient attribués à des groupes qui peuvent offrir des services de lecture accessibles à l'échelle nationale et dans les deux langues officielles aux personnes incapables de lire les imprimés de partout au Canada; et qu'il soit exigé que les groupes bénéficiaires qui reçoivent ces fonds aient démontré leur capacité d'offrir ces services ainsi que leur expertise en la matière.**

## **PRINCIPES CLÉS DU PROGRAMME D'ACCÈS ÉQUITABLE À LA LECTURE**

Le PAEL doit être fondé sur six principes fondamentaux. Considérés ensemble, ces différents aspects illustrent la portée et l'ampleur du travail qui sera financé dans le cadre du nouveau programme – un travail qui est essentiel pour que les personnes incapables de lire les imprimés puissent participer pleinement à l'apprentissage, au travail et à la vie communautaire.

Voici ces principes fondamentaux :

### **1. Tout le contenu doit être rendu accessible à un ensemble varié de personnes incapables de lire les imprimés.**

On estime que moins de 10 % des ouvrages publiés dans les pays développés et moins de 1 % dans les pays en développement sont convertis en formats accessibles. Un PAEL doit garantir qu'un vaste éventail de populations, notamment les nouveaux Canadiens et les populations autochtones, ont accès aux documents, dont ceux provenant d'éditeurs multinationaux et internationaux.

La souplesse quant au choix du format et de la distribution garantit un paysage équitable pour les personnes en situation de handicap. Il demeure essentiel d'offrir un soutien continu à la production d'autres formats pour les documents qui n'ont pas été publiés dans un format accessible à tous. Il peut s'agir de titres sur liste d'attente, de documentation parallèle, de titres de petits éditeurs, de publications gouvernementales et d'autres publications encore. La production d'autres formats doit également englober un choix diversifié de canaux de distribution aux lecteurs de tout le Canada, sur des supports physiques et numériques.

### **2. Les personnes incapables de lire les imprimés se heurtent à des obstacles économiques et sociaux qui ne peuvent être entièrement surmontés par la production et la distribution par l'industrie.**

Un service financé par des fonds publics doit être fourni aux utilisateurs qui n'ont pas les moyens économiques d'accéder à un contenu accessible. Ce service englobe l'utilisation de toutes les collections de contenus accessibles, y compris celles qui offrent, entre autres services, le choix du format et de la distribution, une formation sur les technologies de lecture accessibles et la littérature numérique. Cela aide les utilisateurs à s'orienter dans le fossé numérique, et fournit de l'information, du soutien et, dans certains cas, du matériel et des logiciels appropriés pour la lecture.

**3. La prise en charge de formats multiples, dont le braille, est essentielle à l'existence d'un paysage de lecture équitable.**

De nombreux formats accessibles, comme le braille, ne sont pas des formats viables sur le marché, et des services financés par des fonds publics, comme ceux actuellement fournis par le CAEB et le RNSEB, sont nécessaires pour garantir un accès équitable à tous les formats. Il existe un besoin permanent de soutien pour de multiples formats accessibles, tels que le braille et les livres audio lus par une véritable personne, en plus des livres électroniques accessibles créés par les éditeurs. Des utilisateurs différents ont besoin de formats différents. Il est donc essentiel de continuer à proposer aux lecteurs des formats accessibles multiples, en fonction de leurs préférences.

**4. L'accès international aux œuvres publiées pour les personnes incapables de lire les imprimés, au titre du Traité de Marrakech, devrait être facilité par des organisations indépendantes de l'industrie.**

Il incombe au gouvernement fédéral de respecter les exigences du traité de Marrakech; le financement fourni par le PAEL permettrait au Canada de respecter ses obligations. Des organisations telles que le RNSEB et le CAEB sont indispensables pour faciliter l'échange de documents accessibles de part et d'autre des frontières. Le soutien au développement technologique est essentiel pour garantir un échange efficace et rapide de documents.

**5. L'expertise en matière d'accessibilité et la lecture équitable doivent être soutenues et mises à disposition indépendamment des forces du marché.**

Un PAEL doit veiller à ce que les organisations comme le CAEB et le RNSEB, qui ont une expertise en matière de contenu de lecture accessible, soient financées et en mesure de garantir que ces services et ces questions continuent d'être au premier plan.

L'expertise en matière de lecture accessible va au-delà de la simple offre de contenu accessible pour la lecture, et le PAEL doit également veiller à la poursuite du développement des connaissances et de l'expertise en matière d'accessibilité liées à l'alphabetisation et à la lecture. Il est également essentiel que les connaissances et l'expertise des personnes ayant une expérience vécue du handicap, ainsi que d'autres identités intersectionnelles, fassent partie intégrante du travail. Il est par ailleurs indispensable de mener des recherches continues auprès des utilisateurs et de comprendre les besoins de lecture des personnes en situation de handicap.

L'industrie ne peut pas diriger ces travaux, car les priorités du marché primeront toujours sur les besoins et les intérêts des personnes en situation de handicap, en particulier celles

qui sont confrontées à des obstacles supplémentaires, notamment sur les plans économique, démographique ou de l'identité de genre. Il est essentiel que les travaux dans ce domaine soient menés indépendamment du marché.

**6. Les systèmes, outils et dispositifs de lecture traditionnels peuvent être compliqués et coûteux, et le soutien à la fourniture de services accessibles demeurera essentiel.**

Un PAEL doit garantir que les organisations qui offrent un répertoire de contenus de lecture pour les personnes incapables de lire les imprimés puissent continuer à fournir un service national de lecture dédié, solide et avant-gardiste. Le RNSEB et le CAEB offrent déjà des répertoires de documents de lecture accessibles aux personnes incapables de lire les imprimés, et ces répertoires, y compris l'infrastructure technologique, doivent bénéficier d'un soutien fédéral pour garantir leur durabilité et leur croissance. Ces répertoires reçoivent à l'heure actuelle un soutien partiel de la part des provinces ou des territoires et, dans certains cas, des bibliothèques, mais un soutien supplémentaire est nécessaire à l'échelon fédéral afin de garantir un accès équitable à la grandeur du pays et d'assurer le maintien des technologies actuelles, ainsi que l'innovation technologiques, pour ce qui est de la découverte et de la communication des contenus.

**Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada veuille à ce que le programme d'accès équitable à la lecture soit fondé sur les principes clés suivants :**

1. **Tout le contenu doit être rendu accessible à un ensemble varié de personnes incapables de lire les imprimés.**
2. **Les personnes incapables de lire les imprimés se heurtent à des obstacles économiques et sociaux qui ne peuvent être entièrement surmontés par la production et la distribution par l'industrie.**
3. **La prise en charge de formats multiples, dont le braille, est essentielle à l'existence d'un paysage de lecture équitable.**
4. **L'accès international aux œuvres publiées pour les personnes incapables de lire les imprimés, au titre du Traité de Marrakech, devrait être facilité par des organisations indépendantes de l'industrie.**
5. **L'expertise en matière d'accessibilité et la lecture équitable doivent être soutenues et mises à disposition indépendamment des forces du marché.**
6. **Les systèmes, outils et dispositifs de lecture traditionnels peuvent être compliqués et coûteux, et le soutien à la fourniture de services accessibles demeurera essentiel.**

## **BUDGET 2023**

Comme indiqué ci-dessus, le CAEB et le RNSEB estiment que le PAEL peut fournir une solution de financement à long terme en établissant un fonds dédié pour aborder les enjeux liés à l'accès équitable aux documents de lecture. Le PAEL serait axé sur les besoins des personnes incapables de lire les imprimés au Canada, et il garantirait que ces personnes aient accès à des documents dans de multiples formats accessibles et que les fonds contribuent à leur capacité de participer pleinement à l'apprentissage, au travail et à la vie communautaire.

### ***Financement transitoire***

Le RNSEB et le CAEB comprennent que l'établissement du PAEL nécessitera une consultation et un travail importants de la part des fonctionnaires fédéraux. Pour garantir que les services de lecture accessibles n'aient pas à souffrir pendant la transition vers un nouveau programme et un nouveau modèle de financement, le RNSEB et le CAEB recommandent que le financement annuel auquel ils ont accès soit maintenu aux niveaux actuels jusqu'à ce que le PAEL soit opérationnel.

**Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada veuille à ce que le financement du CAEB et du RNSEB soit maintenu au niveau actuel [trois millions de dollars par an pour le CAEB et un million de dollars par an pour le RNSEB] afin que les services aux personnes incapables de lire les imprimés puissent être fournis pendant la transition vers un programme d'accès équitable à la lecture.**

### **CONCLUSION**

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de présenter ce mémoire au ministère des Finances du Canada et sommes tout disposés à discuter des recommandations ci-dessus à votre convenance. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Kevin Millsip à [kevin.millsip@bc.libraries.coop](mailto:kevin.millsip@bc.libraries.coop), ou Laurie Davidson à [laurie.davidson@celalibrary.ca](mailto:laurie.davidson@celalibrary.ca).